

Pôle Coordination - Ressources
Direction des Ressources Humaines
Service gestion administrative des personnels
A.D. R.H. 21/2092

ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DÉPARTEMENTALE

Le Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L.3221-7, Vu le Code de l'action sociale et des familles en ses articles L.421-6 et R.421-30 et suivants, Vu la loi n° 2005-706 du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux,

Vu le décret n° 2006-1153 du 14 septembre 2006, relatif à l'agrément des assistants maternels et des assistants familiaux et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire),

Vu le procès-verbal de l'élection du 11 septembre 2018 portant désignation des représentants des assistants maternels et familiaux à la commission consultative paritaire départementale,

Vu l'arrêté départemental R. H. 21/473 du 17 février 2021 portant composition de la commission consultative paritaire départementale,

Vu la composition de l'assemblée délibérante du Conseil départemental à l'issue des élections du 20 et 27 juin 2021,

Arrête

Article 1er : Sont désignés en tant que représentants de la Collectivité, les membres ciaprès :

Membres titulaires	Membres suppléants
. M. José GONZALEZ Vice-Président départemental	. Madame Nadine SINOPOLI, Conseillère départementale
. Mme Catherine BOURDONCLE, Vice-Présidente départementale	. Madame Marie-Claude NÈGRE, Vice-Présidente départementale
. Madame Muriel BETTON, Directrice du service Enfance Famille	. Monsieur Damian MOORE Directeur général adjoint du Pôle Solidarités Humaines
. Madame Sandra LELIEVRE, Directrice des ressources humaines	. Madame Muriel DECHAUD, Responsable du service paye des assistants familiaux

Article 2 : Les membres représentant les assistants maternels et familiaux sont désignés ciaprès :

Membres titulaires	Membres suppléants
. Madame Katy GOMEZ . Madame Muriel BRESOLI . Madame Viviane BELY . Madame Fabienne RIEUSSE	. Madame Elisabeth CANE . Madame Marie-Françoise RADIO . Madame Corinne MORENO . Madame Sandra BROURI

Article 3 : Monsieur José GONZALEZ, Vice-Président départemental, assure les fonctions de Président de la Commission.

Article 4 : L'arrêté départemental R.H. 21/473 du 17 février 2021 est abrogé.

Article 5 : M. le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et inséré au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Montauban, le 16 septembre 2021

Le Président,

Michel WEILL